

Un statut protecteur pour les prisonniers de guerre



15 mai 1945 Retour par avion d'un prisonnier de guerre chartrain

Du printemps à l'été 1945, quelques 950 000 prisonniers de guerre français rentrent des *offlags* (camps d'officiers) et *stalags* (camps de soldats) du III^e Reich. Nombre d'entre eux sont transportés par des avions américains jusqu'au centre de rotation de l'aéroport du Bourget, et transférés à Paris, lieu d'accueil et de transit vers les villes d'origine. D'autres lieux d'atterrissage secondent Le Bourget. C'est ainsi que les 15 et 16 mai 1945, le terrain d'aviation de Chartres voit transiter 3 000 puis 4 725 prisonniers provenant de camps proches de Linz (Autriche). Ils sont accueillis par Jean Chadel, préfet de la libération. Parmi eux, quelques Euréliens, dont un Chartrain. Ce que relate L'Echo Républicain des 17 et 18 mai 1945. Un cliché montre la descente d'avion d'un groupe de prisonniers, aussitôt conduits à la gare de Chartres et de là sur Paris.

Dans l'ensemble, ils ont bénéficié de la protection de la Convention de Genève.

Protection des prisonniers de guerre étrangers par la République de 1792

Dès 1792, étendant les principes de la déclaration des droits de l'homme aux prisonniers de guerre, la République place les prisonniers de guerre étrangers sous la sauvegarde de la Nation. Aussi doivent-ils désormais être gardés durant toute la durée de la guerre. L'asile « *politique* » est accordé à ceux qui optent légitimement pour la France, terre de liberté, assorti d'une pension viagère avec gratification, et de la garantie de ne pas combattre contre leur pays d'origine.

Encore faut-il que les Chartrains acceptent de participer au logement et à l'entretien de ces prisonniers étrangers, au prix de bien des efforts de la municipalité pour les y contraindre. Aussi les procès-verbaux de ces délibérations consignent-ils régulièrement le rappel aux citoyens de leurs obligations morales et civiques. Et la tâche n'est pas moins rude pour déloger ceux qui ont installé des habitations dans l'ancienne abbaye de Saint-Père en Vallée, promue caserne, l'une de celles dévouées au logement des prisonniers de guerre...



→ Juliette Clément, Directrices des Publications de la SAEL.

Tél.: 0237 369 193
sael28@wanadoo.fr, www.sael28.fr.
Clichés et sources: fonds Leprince, fonds BMC, Médiathèque L'Apostrophe. Archives Ville de Chartres, Cahiers SAEL 2015.
Voir Expo 1945 Le Retour.